



Je ne comprends pas ... le but recherché

Par Enhautdesmontagnes

Bonjour,

Au mois de juillet 2024, ma compagne, ukrainienne ne parlant pas français, a été raccompagnée à la maison par les gendarmes, car quelqu'un avait prévenu la gendarmerie pour informer que ma conjointe se promenait avec sa poussette (et notre fille) sur une route de montagne sans trottoir (comme tous les jours !), très peu de routes sont équipées de trottoir, nous vivons dans un village de montagne.

Après cela le gendarme a transmis une demande au CRIp, qui a dépêché une assistante sociale et une "infirmière sociale" pour étudier notre situation.

Un premier rdv dans leur bureau, une visite chez nous avec nos enfants. Et un second rendez vous à leur bureau sans nos enfants. Les employés sociaux me font part de leur observations et de l'évolution du cas. Je passe les points positifs. Il ressort de cette enquête 4 points négatifs :

- La position et la taille (8m²) de la chambre de notre grande fille (11 ans) qui est une chambre "traversée" pour que nous puissions aller dans notre chambre. Je comprends.
- L'isolation d'une porte extérieure (qui donne sur l'arrière cours (Je ne comprends pas)
- Le manque de lumière naturelle dans l'appartement (c'est discutable)
- L'état de saleté de la cuisine (Je ne comprends pas... et n'accepte pas).

Deux jours après notre dernier rendez vous, je reçois un email nommé HISTOLOGUE. Et je comprends que c'est le signalement fait par l'assistante ou l'infirmière sociale, mais la lecture de ce message me surprend encore plus. Le voici textuellement

"ECLAIRAGE

Le logement n'est pas éclairé par la lumière du jour. Dans : Tout le logement.

INCURIE

Le logement est très sale, (nombreux déchets, excréments d'animaux) Dans la cuisine/le coin cuisine "

Le problème de la taille de la chambre a disparu, le problème de l'isolation de la porte a disparu, du signalement au Conseil départemental qui s'empresse de saisir l'ARS (Agence Régionale de la Santé). Reste le problème de l'éclairage naturel, qui est très discutable car lors de la visite j'étais en train de poser des nouvelles fenêtres (3 mètres x 1,80 de hauteur) isolées sur l'arrière du logement et refaire toute l'isolation de cette partie, donc à minimum le logement est éclairé naturellement.

Mais le plus effrayant est la partie cuisine qui est sale, comprenant des excréments d'animaux, Je comprends que pendant les travaux, il y avait des cartons de matériel stockés dans l'entrée, des nouveaux meubles neufs en attente de montage stockés partout où nous pouvions, il y avait aussi des gravats et de la poussière de chantier (je travaillais seul pendant mon congé parental et c'était un gros chantier)... mais des excréments d'animaux ! NON, je n'ai pas de chat de chiens, et nous n'avons pas de rats chez nous.

La question est : pourquoi soulever uniquement ces deux points, la luminosité naturelle (je peux comprendre, mais c'est très discutable) et pourquoi avoir menti sur l'état désastreux de la cuisine ? C'est faux faux et archi faux, je souhaite contester cette affabulation.

Que devient le problème de la chambre de ma grande fille ?

Que devient le problème de l'isolation de la porte (que je ne comprends pas aussi).

Que cherches ces travailleuses sociales ? Que dois je faire.

Merci

Par Indigo

Bonjour Enhautdesmontagnes,

Vous pourriez dans un premier temps, contacter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si tel est votre choix, vous devrez montrer à l'avocat qui vous recevra, tous les documents en votre possession : Pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

Cordialement

Par Enhautdesmontagnes

Bonjour et merci pour votre reponse ultre rapide, mais je ne consulterai pas un avocat qui provient du service public lorsque mes probvlemes emanent de fonctionnaires.

Si vous avez une autre alternative.... Je veux bien l'entendre.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Ben passez par un avocat qui ne propose pas ses services dans le cadre d'un service public gratuit : votre protection juridique ou un avocat que vous payerez de votre proche.

Par Enhautdesmontagnes

Merci.